

NON A LA LOI TRAVAIL XXL

ORGANISONS LA MOBILISATION ET LA LUTTE

Face à la volonté du gouvernement d'imposer les reculs exigés par le patronat Français, dans le seul but d'augmenter leurs profits, la réponse du salariat les 12 et 21 septembre est à la hauteur des attaques avec près de 500 000 manifestants mobilisés en France.

Leur combat contre les salariés, les privés d'emploi et précaires, les jeunes, les retraités est d'une violence extrême ! C'est le retour au patronat de droit divin et l'insécurité sociale généralisée avec :

- La fin du code du travail comme socle commun de droits pour tous !
- L'instauration d'un code du travail par entreprise, via la Généralisation d'accords dérogatoires
 - la baisse des salaires !
- La fin des 35 heures et des droits qui s'y rattachent comme le travail de nuit

Généralisation de la précarisation de l'emploi (la remise cause des clauses des contrats de travail et CDD renouvelables à l'infini !

- Accentuation de la précarité de la jeunesse (emploi, log...)
- la possibilité de licencier plus facilement et de plafonner les indemnités
- La hausse de la CSG
 - La baisse des allocations chômage !
- La baisse des aides au logement et de toutes les prestations sociales et familiales
- La casse de la Sécurité Sociale au bénéfice des assurances privées.

Les mobilisations doivent se poursuivre, pas de temps morts contre les mauvais coups !

Faisons de notre combat l'outil de conquête pour de nouveaux droits pour les salariés. Il est temps que les solutions des salariés s'imposent!!!

Pour construire l'avenir, il faut l'imposer par la lutte :

**TOUS
ENSEMBLE
DANS
L'UNITE
D'ACTION ET
DANS LA
GREVE**

-La hausse du SMIC à 1800 euros et l'augmentation des salaires sur cette base.

-La hausse des pensions de retraite et des minima sociaux sur la base de ce SMIC.

-La mise en œuvre effective de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

-La réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaire

-La retraite à 60 ans à taux plein

-Le renforcement de la Sécurité sociale.

-L'allocation d'autonomie pour les étudiants.

-Un code du travail simplifié renforçant les droits des salariés et de leur représentation, ainsi que le respect de la hiérarchie des normes.

- La reconquête de l'industrie et des services publics sur tout le territoire avec une réelle démocratie sociale et en lien avec la réponse aux besoins.

TOU-TE-S EN LUTTE CONTRE LA LOI TRAVAIL XXL !

Êtes-vous prêt-e à faire grève ? Faites le test de décision !...

Grâce à la nouvelle primauté des accords d'entreprise, mon patron pourra réviser à la baisse les garanties conventionnelles :

- Perdre mon 13ème mois ou ma prime de vacances ;
- Perdre tout ou partie de mes RTT ;
- Limiter la durée du repos maternité ou ne plus recevoir de salaire pendant ce congé ;
- Perdre les congés spécifiques (mariage-décès) ou le salaire pendant ces congés me paraît complètement acceptable.

Je suis d'accord et je pense que c'est utile à l'emploi : OUI - 1 point, NON - 0 point

Je pense utile à l'emploi que mon patron, grâce aux ordonnances, puisse transformer tous les nouveaux CDI en contrat d'opération.

Être mis en concurrence systématiquement avec ces nouveaux CDI, voire poussé sur le côté, voire que mon CDI soit remplacé par un contrat d'opération en cas d'accord de branche, tout ça ne m'inquiète pas.

Je suis d'accord et je pense que c'est utile à l'emploi : OUI - 1 point, NON - 0 point

Si la rentabilité de mon entité diminue sur une année, j'accepte d'être licencié-e pour raison économique bien que cette inflexion soit temporaire et ne compromette l'avenir de l'entreprise.

Je suis d'accord et je pense que c'est utile à l'emploi : OUI - 1 point, NON - 0 point

Si mon entretien d'évaluation se passe mal (atteinte des objectifs, reporting,...), j'accepte d'être licencié-e avec un dédommagement dérisoire, limité maintenant par la loi même si j'obtiens gain de cause aux prud'hommes.

Je suis d'accord et je pense que c'est utile à l'emploi : OUI - 1 point, NON - 0 point

Lors d'une fusion, coopération, réorganisation, j'accepte toute modification de mon CDI.

- J'accepte de changer de métier, de lieu de travail ;
- J'accepte la baisse de ma position de classification avec baisse du salaire.

Je suis d'accord et je pense que c'est utile à l'emploi : OUI - 1 point, NON - 0 point

En cas de fermeture d'agences ou transfert d'activité, je juge utile de pouvoir convenir avec mes collègues d'une rupture conventionnelle collective : chômage sans reclassement, ni formation.

Je suis d'accord et je pense que c'est utile à l'emploi : OUI - 1 point, NON - 0 point

J'accepte le remplacement des cotisations sociales maladie et chômage, dédiées à la prise en charge de ces risques, par un impôt (la CSG) confié à l'Etat qui l'utilisera à sa convenance.

Je suis d'accord : OUI - 1 point, NON - 0 point

J'accepte de payer moi-même des assurances maladie et chômage si d'aventure l'Etat préférerait verser la CSG sous forme de Crédits d'Impôts aux entreprises ou bien combler son déficit.

Je suis d'accord : OUI - 1 point, NON - 0 point

Le licenciement de ceux qui refusent ces changements me paraît acceptable.

Je suis d'accord et je pense que c'est utile à l'emploi : OUI - 1 point, NON - 0 point

J'accepte le remplacement des retraites par répartition par un système par capitalisation et je suis favorable au recul de l'âge de départ possible à la retraite, déjà repoussé à 62 ans.

Je suis d'accord : OUI - 1 point, NON - 0 point

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Si tu obtiens moins de 10 points :

Bienvenu dans la lutte jusqu'au retrait de ces ordonnances qui cassent le code du travail !!!